

Les cas sociaux: de mère tunisienne ou de père tunisien.

## Les pièces à fournir pour l'établissement

1. Contrat de travail signé par l'employeur et l'employé.
2. Copie de la déclaration de l'investissement de l'APII - ONTT - APIA - CEPEX ou la carte de commerçant
3. Copie d'Immatriculation Fiscale (code T.V.A).
4. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
5. Copie du Passeport.
6. Carte d'Identité nationale du père ou de la mère
7. Autres documents qui peuvent appuyer le dossier
8. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.